



Longuenesse, le 22 novembre 2023

CNDP

A l'attention de Monsieur Bacholle

Garant de la concertation préalable

Mise à 2 x 2 voies RN42 Hauts de France

244 Boulevard Saint-Germain

75007 PARIS

OBJET : Concertation publique avec garant de la CNDP concernant le projet de mise à 2 fois de la RN42 – Section Nabringhem - Bullescamps

Cher Monsieur,

Dans le cadre de la concertation lancée par la Commission Nationale du Débat Public, vous avez été désigné comme garant de la concertation préalable.

La Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, intercommunalité de 105 000 habitants, fait partie intégrante du bassin d'emploi de Saint-Omer (130 000 habitants avec la Communauté de communes du Pays de Lumbres).

Sur de nombreux sujets et dossiers stratégiques pour le territoire (stratégie économique, gestion des déchets, stratégie de l'enseignement supérieur et de la formation, stratégie d'innovation et de transformation des entreprises...), la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer travaille en étroite collaboration avec la Communauté de communes du Pays de Lumbres. C'est ainsi, à titre d'exemple, que les deux intercommunalités président un Comité Stratégique, gouvernance de pilotage de la stratégie de développement économique et de la formation, réunissant une cinquantaine de membres dont une trentaine de dirigeants d'entreprises ainsi que les compagnies consulaires et des représentants de la formation.

C'est pourquoi, il est apparu indispensable pour notre communauté d'agglomération de prendre connaissance du dossier de mise à deux fois deux voies de la RN42 entre Nabringhem et Bullescamps, tant la question des infrastructures routières représente un enjeu important pour le bassin d'emploi.

En effet, s'affirme tout d'abord le besoin de fluidité de la circulation des marchandises entre les bassins d'emplois de Saint-Omer et de celui de Boulogne-sur-Mer avec des liens économiques étroits pour certaines entreprises : on citera à titre d'exemple l'unité SICAL de Lumbres qui fabrique des emballages en polystyrène notamment pour le secteur de la pêche de Boulogne-sur-Mer, mais aussi les Cartonneries de Gondardennes à Wardrecques à côté de Saint-Omer dont une filiale, les Cartonnages GAULTIER, est basée à Saint-Etienne-au-Mont.

Par ailleurs, sur le sujet de la mobilité des salariés, selon les analyses des déplacements domicile-travail, 15 000 salariés viennent travailler dans le Pays de Saint-Omer quotidiennement et 19 000 habitants du territoire vont dans les territoires voisins pour leur travail également quotidiennement.

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT

L'observation précise des flux montre que 1 288 personnes en provenance du bassin d'emplois de Boulogne-sur-Mer viennent travailler sur le secteur audomarois et 1 430 habitants du Pays de Saint-Omer vont travailler sur le secteur boulonnais. Il s'agit donc d'un flux quotidien d'un peu plus de 2 700 personnes par jour dans les deux sens utilisant pour une très large majorité l'axe routier concerné par les projets d'aménagement (il n'y a pas de liaison ferroviaire directe).

A ces flux, il faut sans aucun doute ajouter les flux touristiques tenant compte d'une part d'un Parc Naturel Régional commun au Pays de Saint-Omer et au Pays du Boulonnais mais aussi de stratégies touristiques conjointes alliant littoral et arrière-pays.

On ajoutera encore les flux de circulation découlant des établissements d'enseignement supérieur et de formations sur le Boulonnais et sur le Pays de Saint-Omer : le Pays de Saint-Omer comme le pays du Boulonnais font partie de l'Université Littoral Côte d'Opale avec des liens entre les différentes sections d'enseignement. Un centre de formation important LAHO, basé à Leulinghem dans le Pays de Lumbres, a également des antennes de formation d'apprentissage et de formation continue sur le Boulonnais.

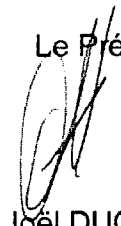
Tout ceci démontre les liens significatifs qui existent entre le bassin d'emplois de Saint-Omer et celui du Boulonnais, et donc la nécessité d'une infrastructure routière sécurisée entre ces deux territoires.

L'analyse des éléments présentés suite aux différentes études mises en œuvre par les Services de l'Etat nous amène à donner notre préférence pour la variante C et en particulier la variante C1 qui permet à la fois de disposer d'un axe sécurisé à deux fois deux voies ayant le statut de voie express mais de desservir également par trois giratoires les secteurs concernés ce qui nous paraît indispensable.

Je vous remercie de bien vouloir prendre note de l'avis de notre Communauté d'agglomération,

Et vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,



Joël DUQUENOY

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Département du Pas de Calais
Arrondissement de BOULOGNE SUR MER
Séance du 07/03/2024

OBJET
Avis du Conseil Municipal
Aménagement RN42
Annule et Remplace la précédente délibération

Nombre de membres en exercice		15		
Nombre de membres présents		15		
Nombre de suffrages exprimés		15		
VOTES	Contre	0	Pour	14

COMMUN

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 062-216206789-20240307-2024000005-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre, le 07 mars, à 20 Heures 00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur SAINT MAXENT Paul en suite de convocation en date du 29/02/2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

ETAIENT PRESENTS : HANQUEZ Michel, GEST Samuel, ALLAN Bernard, CASIEZ Cassandra, GUILBERT Marc, BAUDEN Frédéric, DUBOIS Virginie, DESOMBRE Monique, DELATTRE Dorothee, PRUVOST Xavier, DESOMBRE Alain, DEPRAITER Emilie.

ETAIENT ABSENTS : FASQUELLE Claudine (Procuration donnée à DESOMBRE Alain), BERLY Sébastien (procuration donnée à HANQUEZ Michel).

Madame CASIEZ Cassandra a été désignée comme secrétaire de séance.

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de mise à 2x2 voies de la RN42 entre l'échangeur de Nabringhen et les Bullescamps (Coulomby).

Il explique les différents scénarios d'aménagement proposés par la DREAL, suite aux réunions publiques et demande au Conseil Municipal de se prononcer pour choisir la solution la plus rationnelle qui impactera le moins le déplacement des habitants des communes limitrophes.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

DECIDE par 14 voix pour et 1 abstention, d'opter pour la VARIANTE C1 : 3 Giratoires au niveau des RD206, RD215 et RD216 avec mise à 2x2 voies, 90 ou 110 km/h, suppression des accès riverains directs et des carrefours intermédiaires, 1 itinéraire de substitution pour les véhicules lents.

Ce scénario sécurise les déplacements. Il est plus perméable vis-à-vis du territoire traversé, au détriment du trafic de transit.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au Registre les membres présents.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE-TENU DE LA RÉCEPTION EN
SOUS-PRÉFECTURE DE BOULOGNE-SUR-MER
LE 15/03/2024
ET DE LA PUBLICATION LE 15/03/2024
LE MAIRE,



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Paul SAINT-MAXENT





Le Maire d'Escoeuilles

à

M. Bacholle – CNDP -

Escoeuilles, le 8 mars 2024

Objet :

Projet de mise à 2x2 voies de la RN42
Concertation publique

Monsieur

Dans le cadre du projet de mise à 2 x 2 voies de la RN 42, je vous confirme que ce projet est attendu car il est absolument nécessaire d'améliorer la sécurité sur un tronçon qui a malheureusement vu trop d'accidents au cours de ces dernières décennies. Toutefois ce projet ne doit pas se faire aux dépens de la bonne desserte du village.

Le scénario A ne propose qu'un seul point d'échange au niveau du carrefour de Surques (RN42-RD215), autant dire que cela représenterait un vrai risque en terme d'accessibilité pour nos commerces et entreprises locales puisque pour venir à Escoeuilles il sera nécessaire de faire 4 kms supplémentaires en passant par des routes peu sécurisées en période hivernale.

La solution de l'équilibre est celle qui propose la création de 3 giratoires :

- Un giratoire au niveau d'Escoeuilles
- Un giratoire au niveau de Surques
- Un giratoire au niveau de Nabringhen

Cette solution constitue le bon compromis entre sécurisation de l'itinéraire et accessibilité des bassins de vie constitués par les communes de Surques, Escoeuilles, Quesques, Haut-Loquin, Brunembert, Longueville et Nabringhen.

C'est d'ailleurs pour la solution C1 que le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Christian LEROY
Maire d'Escoeuilles
Président de la Communauté de Communes
Du Pays de Lumbres





DEPARTEMENT
du Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT
de Boulogne-sur-Mer

Canton de Boulogne-sur-Mer-I

VILLE DE WIMILLE

WIMILLE, le 8 mars 2024

Monsieur Julien LABIT
Directeur Régional
DREAL
44 rue de Tournai
CS 40259
59019 LILLE CEDEX

A l'attention de Madame Suzanne
ROBACZYNSKI

N/REF : AL/SB 2024-16

Monsieur le Directeur Régional,

Vous avez lancé une concertation concernant le doublement de la RN 42 entre Coulomby et Nabringhen. Nous nous réjouissons que ce projet soit étudié et espérons fortement qu'il soit réalisé.

En effet nombreux sont les habitants de notre commune qui chaque jour se dirigent vers l'audomarois et même la région lilloise. Pour ces derniers la difficulté actuelle d'utilisation de la RN 42 les incite à utiliser l'A16 puis l'A25 entraînant un allongement substantiel du kilométrage sans compter les nombreux embouteillages et un coût beaucoup plus important. Pour ceux qui n'ont pas d'autres choix que d'utiliser la RN 42, ils le font avec toujours l'inquiétude de l'insécurité sur ce tronçon de 9 km.

Vous avez organisé une réunion publique le mardi 13 février à Escoeuilles à laquelle notre adjoint à l'urbanisme et aux travaux, Philippe Devynck, a participé. Il a ainsi pu prendre connaissance des différents scénarios présentés.

A l'étude de ceux-ci, nous souhaitons vous faire savoir que nous sommes favorables au scénario C1. En effet celui-ci permet de conjuguer sécurité, gain de temps tout en préservant la vie des villages traversés.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Régional, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'agglomération du Boulonnais

Antoine LOGIE.

Copie du courrier adressée à :

- Monsieur Frédéric CUVILLIER, Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais
- Monsieur Christian LEROY, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres



Une autre vie s'invente ici



Nos réf :
LF/VE-2024-25

CNDP
A l'attention de Monsieur Bacholle
Garant de la concertation préalable
Mise à 2 x 2 voies RN 42 Hauts de France
244 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Le Wast, le 11 mars 2024

Objet : Projet de mise à 2 x 2 voies de la RN42 entre Nabringhen et les Bullecamps – Concertation publique

Monsieur,

Le projet de mise à 2x2 voies de la RN42 entre l'échangeur de Nabringhen et Les Bullescamps (Coulomby) porté par la DREAL est actuellement à l'étude et vous avez été nommé garant de la concertation préalable afin de recueillir les contributions du public à sa définition.

Le tracé de la RN42 occupe une place particulière sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale qu'il traverse d'est en ouest reliant historiquement les deux parcs naturels régionaux de l'Audomarois et du Boulonnais, assurant la desserte des territoires ruraux entre les pôles urbains de Saint-Omer et Boulogne-sur-Mer et support de la liaison régionale Lille – Boulogne-sur-Mer.

Le projet de territoire porté par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale au travers des grandes orientations de sa Charte, ambitionne de concilier qualité de l'environnement, cadre de vie et valorisation des potentiels économiques.

Face aux enjeux contemporains, où la recherche de solutions alternatives à la voiture individuelle et au transport routier place en arrière-plan le sujet du gain de temps relatif sur ce tronçon, le projet d'aménagement de la RN42 sur ce secteur doit permettre, pour le Syndicat mixte de Parc, de répondre à trois priorités du territoire :

- L'amélioration de la sécurité des usagers et notamment des accès et dessertes locales,
- La contribution de l'axe au bénéfice des territoires ruraux situés entre les deux pôles urbains, la qualité de leur desserte et l'intégration de conditions d'aménagement favorisant l'attractivité et le liaisonnement de ce secteur, en particulier des mobilités douces et actives.
- L'intégration des enjeux hydrauliques combinés notamment pour la tête de bassin versant de la Hem.

.../...

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale • Manoir du Huisbois BP 22 62142 Le Wast • Tél: 03 21 87 90 90
info@parc-opale.fr • www.parc-opale.fr • facebook : Parc Opale



Alpilles, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Mont-Ventoux, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise - Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

.../...

Aussi, les infrastructures et en particulier les routes sont à l'origine de la fragmentation des milieux naturels, elles constituent des obstacles au déplacement de la faune sauvage et marquent le paysage. Fort de l'expérience menée sur la section Le Plouy-Colembert de la RN42, le Syndicat mixte du Parc naturel régional se tient à disposition du porteur de projet afin d'accompagner à la définition et la mise en œuvre des mesures favorisant la bonne intégration environnementale et paysagère du projet en cohérence avec la dynamique territoriale locale.

Vous remerciant à l'avance pour la prise en compte de la contribution du Parc naturel régional à la concertation publique, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Sophie WAROT-LEMAIRE
Conseillère Départementale
Présidente du Parc naturel régional des Caps
et Marais d'Opale



**ASSOCIATION
POUR LA RN 42**

La Présidente,

Monsieur BACHOLLE
Garant de la concertation préalable
Mise à 2x2 voies RN 42 Hauts de France
244 Boulevard St-Germain
75007 PARIS

Nos réf. :
CB/AC/MW-24
Vos réf :
Affaire suivie par Anne CANDELIER
a.candelier@grand-lille.cci.fr

Hazebrouck
le 12 mars 2024

Objet :
Concertation publique avec garant de la CNDP concernant le projet de mise à 2 x 2 voies de la RN 42 entre Nabringhem et Coulomby

Monsieur BACHOLLE,

L'Association « Pour la RN 42 » que je préside est composée de nombreux acteurs politiques et économiques qui sont concernés par les tracés de la RN 42 et de la RD 642 qui relie le boulonnais à la métropole lilloise.

Dans ce cadre et depuis plus de 40 ans, nous ne cessons de demander la sécurisation des voies sur l'ensemble du trajet avec notamment le doublement de celles-ci d'un bout à l'autre. Sur certains tronçons de cet axe « RN42 », il est même fortement conseillé de déplacer le trajet pour améliorer le confort et la sécurité des villages actuellement impactés par une circulation de plus en plus dense des camions et dans lesquels nous déplorons malheureusement des accidents mortels (cf Renescure).

J'ai pu suivre largement ce dossier et me suis renseignée sur les scénarii proposés notamment en mai 2023 en réunion à Escoeuilles puis dès janvier 2024 en analysant l'ensemble du projet et les pièces attenantes au dossier de concertation proposé par les services de la DREAL.

J'ai suivi également la réunion de concertation publique du 28 février dernier durant laquelle j'ai fait part de nos souhaits en faveur du tracé C1.

En effet, celui-ci garantit un équilibre pour l'ensemble des usagers : qu'ils soient agriculteurs, industriels, commerçants, transporteurs, salariés et aussi résidents des villages immédiatement concernés par l'axe.

.../... 

Nous retrouvons sur ce tracé qui reste économiquement raisonnable, la mise à 2 x 2 voies sur l'ensemble de la section, ce qui maximise la mise en sécurité de tous les usagers, ainsi qu'un confort de conduite non négligeable.

Il prend en compte aussi le confort et les besoins des riverains qui pourront continuer à se déplacer et assurer le maintien des accès aux commerces, aux activités touristiques qui sont nombreuses sur le secteur de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL).

Enfin, la concertation sur ce projet permet de recueillir tous les avis et met en lumière les besoins dans le futur de continuer les études pour tenir compte de la biodiversité et aussi des problématiques liées à l'artificialisation des sols et ce afin de réaliser une infrastructure exemplaire, adaptée aux usagers d'aujourd'hui et de demain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mélodie WARLOUZEL



COMMISSION NATIONALE DU DEBAT
PUBLIC (CNDP)
A l'Attention de Christophe BACHOLLE
244 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Service : Aménagement Territorial
Nos références : CD / AN / IM / 2024 - 140
Dossier suivi par : Anne NICOLAS
anne.nicolas@npdc.chambagri.fr
Vos références : -
Objet : **Concertation Publique mise à 2x2 voies RN42 Nabringhem - Les Bullescamps**

Saint-Laurent-Blangy, mercredi 13 mars 2024

Siège administratif

56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint-Laurent-Blangy cedex
Tél : 03 21 60 57 57
Siret 130 013 543 00025

Monsieur le Garant,

Dans le cadre de la concertation publique ci-dessus mentionnée, la Chambre d'Agriculture a pu participer à une table ronde organisée par le maître d'ouvrage afin de partager les enjeux du projet pour le monde agricole local. Elle se permet ici de reporter un certain nombre de remarques.

Conscients de l'enjeu de sécurité prioritaire relatif à la mise à 2x2 voies de cette portion de RN42, le projet n'est toutefois pas sans conséquence pour le monde agricole, au vu de la multiplicité d'exploitants, à la fois riverains de cet axe et ayant besoin de le traverser en un ou plusieurs points, voire de l'emprunter pour rejoindre leur parcellaire.

Il en va de même pour les entreprises de travaux agricoles qui viennent réaliser des prestations de services pour le compte des agriculteurs.

Ainsi, au regard des gênes occasionnées par l'effet de coupure liée au possible classement en voie express et la suppression des accès directs et points de traversée, la Chambre d'Agriculture demande :

- La recherche d'optimisation de la consommation d'espace agricole, pour toutes les emprises techniques de l'ouvrage, y compris les éventuels bassins d'infiltration.
- La définition d'itinéraires de substitution adaptés à la circulation des engins agricoles, en concertation avec le monde agricole.

- Bien que le projet se prévienne sous la forme d'un doublement sur place, la mise en place d'une étude d'opportunité de réalisation d'un AFAFE conformément à l'article L123-24 du Code Rural.

Siège social
299 Boulevard de Leeds
59000 Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 130 013 543 00033
APE 9411Z

A noter qu'une étude d'AFAFE est actuellement en cours sur les communes d'Escœuilles, Surques, Bainghen et Hocquinghen ; l'éventuelle concomitance des études est peut-être à examiner.

- La prise en compte des équipements particuliers (type : réseaux de drainage...), présents et à venir, dont le rétablissement ou le renforcement est à envisager.
- La prise en compte des allongements de parcours des exploitants le temps des travaux.

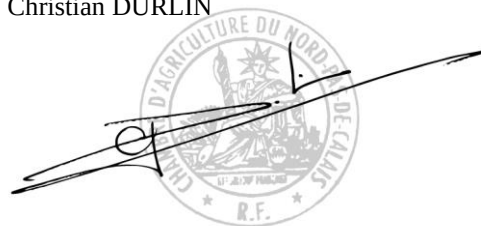
Par ailleurs, au regard du secteur traversé, pourvu en richesses naturelles, la Chambre d'Agriculture sera attentive à la nécessité de mesures de compensation environnementale. Elle tient d'ores et déjà à préciser que celles-ci devront, en priorité, être recherchées en dehors des espaces agricoles exploités.

En conclusion, la Chambre d'Agriculture demande à être régulièrement associée à la construction du dossier : optimisation du tracé, définition des itinéraires de substitution, réflexions sur les mesures de compensations environnementales.

Veuillez agréer, Monsieur le Garant, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,

Christian DURLIN



Siège administratif

56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint-Laurent-Blangy cedex

Tél : 03 21 60 57 57

Siret 130 013 543 00025

Siège social

299 Boulevard de Leeds
59000 Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 130 013 543 00033
APE 9411Z



**CCI GRAND LILLE
HAUTS-DE-FRANCE**

Monsieur BACHOLLE

**Garant de la concertation préalable
Mise à 2x2 voies RN 42 Hauts de France
244, Boulevard St-Germain
75007 PARIS**

Nos réf. :
CB/AC/AG-24

Vos réf :
Affaire suivie par Anne CANDELIER
a.candelier@grand-lille.cci.fr

Hazebrouck
le 13 mars 2024

Objet :

Concertation publique avec garant de la CNDP concernant le projet de mise à 2 x 2 voies de la RN 42 entre Nabringhem et Coulomby

Cher Monsieur,

En ma qualité de Présidente de la Commission Territoriale St-Omer St-Pol de la CCI Grand Lille, je souhaite apporter notre contribution au dossier cité en objet.

Notre organisation consulaire CCI Grand Lille est composée de plusieurs agences en proximité des entreprises installées sur les territoires traversés par la RN 42. Nous dénombrons 60 000 entreprises qui elles-mêmes emploient de nombreux salariés sur le secteur du Pays de St-Omer.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les Intercommunalités que sont la Communauté de Communes du Pays de Lumbres et la Communauté d'Agglomération du Pays de St-Omer.

Nous avons également des relations étroites avec nos collègues du Littoral Hauts-de-France et notre maison mère la CCI Hauts-de-France.

Nous sommes, par ailleurs, Membre fondateur de l'Association « Pour la RN 42 » présidée par une élue de notre Commission Territoriale, Madame Warlousel.

Ces échanges réguliers avec les acteurs politiques mais aussi les entreprises tous secteurs confondus (commerces, restaurateurs, prestataires de services, industries), les acteurs touristiques et établissements de formation de notre périmètre dont Laho-Formation, nous poussent à écouter et à répondre aux préoccupations du plus grand nombre.

Le projet d'améliorer considérablement la RN 42 va dans le sens du développement économique de notre Région toute entière.

En effet, fluidifier les échanges de manière transversale dans les Hauts-de-France, garantir une sécurité des usagers du futur aménagement, qu'ils soient salariés, ambulanciers ou transporteurs de marchandises, et continuer à permettre l'accès aux commerces et entreprises situés sur le passage de cet axe majeur nous paraît indispensable au regard du nombre d'utilisateurs qui va en croissant.

.../...

    grand-lille.cci.fr

CCI Grand Lille

Agence de Flandre Intérieure | Saint-Omer/Saint-Pol-sur-Ternoise

• Centre tertiaire Flandre Lys | 80 boulevard de l'Abbé Lemire | 59190 HAZEBROUCK | T. 03 28 52 93 70

• Maison du développement économique | 16 place Victor Hugo | BP 10094 | 62502 SAINT-OMER CEDEX | T. 03 28 52 90 30

Siège : CCI Hauts-de-France | 299 boulevard de Leeds | CS 90028 | 59031 LILLE CEDEX | T. 03 20 63 79 79

SIREN : 130 022 718 | NAF : 9411 Z

.../...

Par ailleurs, à l'approche de grands projets qui prennent forme sur le Dunkerquois avec l'arrivée de gigafactories et de leurs sous-traitants qui créeront plus de 30 000 emplois, il est nécessaire de consolider des itinéraires parallèles pour accueillir les flux qui s'amplifieront inéluctablement. Le train ne pouvant couvrir tous les besoins.

Enfin, au regard des dernières inondations d'ampleur jamais connues depuis un siècle, il semble nécessaire d'envisager en parallèle de cette mise à niveau, des travaux d'ouvrages complémentaires à ceux initialement prévus afin de pallier à de trop fortes crises liées à l'artificialisation des sols.

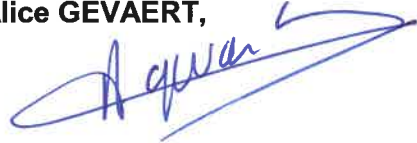
Aussi, compte tenu de ce que nous vous avons déjà indiqué par téléphone en janvier, suite à la présentation du dossier par madame Robaczynski de la DREAL à ma demande lors de notre Commission Territoriale le lundi 19 février dernier, en complément de nos arguments donnés lors de la réunion publique du 28 février à Escoeuilles, nous vous confirmons notre préférence pour la variante C1 qui permet à la fois de disposer d'un axe sécurisé sur 2 x 2 voies tout au long du tracé avec la possibilité de garantir une desserte régulière grâce aux giratoires sur le tronçon concerné.

Comme déjà évoqué, il s'agit de trouver aussi un juste équilibre en considérant l'importance d'être connecté à la Région et son développement tout en restant en lien avec les acteurs du développement économique et touristique locaux.

Je vous remercie de bien vouloir tenir compte de l'avis de notre Agence Flandre Intérieure St-Omer, St-Pol de la CCI Grand Lille.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Alice GEVAERT,



**Présidente de la Commission Territoriale
Flandre Intérieure St-Omer St-Pol**

Boulogne-sur-Mer,

Le

14 MARS 2024

Frédéric CUVILLIER

Ancien Ministre

Maire de Boulogne-sur-Mer

Président de la C.A.B.

Monsieur le Président

Commission Nationale du Débat Public

A l'attention de Monsieur Christophe BACHOLLE

244 Bd St Germain

75007 PARIS

Nos réf. FC/JPV/PhD/DA n°2024/749
Affaire suivie par Philippe DEGARDIN DGST

Objet : Concertation préalable – RN 42

Mise en 2 x 2 voies de la section Nabringhen/ Les Bullescamps

Cher

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la concertation préalable citée en objet, je tiens à vous faire part des observations suivantes de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Ce projet est attendu depuis de nombreuses années par le Boulonnais car il permettra de sécuriser et de fluidifier les déplacements entre Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer.

Le dossier de concertation souligne d'ailleurs que 80 % des trafics (5 000 véhicules/jour en moyenne dans chaque sens) ont pour origine ou destination le port ou la Ville de Boulogne-sur-Mer.

Pour ce projet, le statut de route express est indispensable et la mise à 2 x 2 voies partielle ne saurait être acceptable.

Et pour concilier améliorations des conditions de circulation et connexion avec les territoires traversés, le scénario proposé C1 semble la solution à privilégier.

Souhaitant vivement la réalisation de ce projet de mise à 2 x 2 voies de cette section, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées,



Frédéric CUVILLIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 22 FEVRIER 2024
DELIBERATION N°24-02-026

**OBJET : RN42 – MISE A 2X2 VOIES DE LA SECTION NABRINGHEN ET LES BULLESCAMPS
(COULOMBY) - AVIS**

Rapporteur : Christian LEROY

La concertation publique relative au projet de mise à 2x2 voies de la RN42 entre Nabringhen et les Bullescamps (Coulomby) se déroule du 13 février 2024 au 15 mars 2024.

Cette opération essentielle pour les déplacements entre Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer est inscrite en études au projet d'avenant mobilité du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027.

La concertation, conduite sous l'égide de la Commission nationale du débat public, permettra de présenter l'ensemble des scénarios étudiés et de recueillir les observations de la population concernée.

Dans ce cadre, la CCPL a été sollicitée afin de pouvoir formuler un avis sur ce projet.

1

Vu les documents de concertation présentant le projet et les différents scénarii d'aménagement,

Considérant l'intérêt majeur de ce projet pour la sécurisation des déplacements routiers sur cet axe particulièrement accidentogène,

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir une accessibilité essentielle aux bassins de vie traversés par le projet

Considérant l'option favorable du scénario C1 qui permet un aménagement cohérent sur l'ensemble du tronçon avec :

- Une mise à 2 x2 voies sur tout l'itinéraire,
- Une accessibilité aux bassins de vie maintenue grâce aux 3 giratoires,
- Une emprise foncière et agricole optimisée,
- Une sécurisation des convois lents sur tout l'itinéraire,
- Un cout d'investissement plus faible,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'apporter son soutien au projet de mise à 2x2 voies de la RN42 entre Nabringhen et les Bullescamps (Coulomby), véritable enjeu pour le Pays de Lumbres,
- **DECIDE** de valider le choix de la variante C1 pour l'aménagement, solution la plus équilibrée,
- **ATTIRE** l'attention de la DREAL et de l'Etat sur les points suivants :
 - intégrer la question des ruissellements induits par la voirie tant dans le cadre du projet à venir que pour l'aménagement existant dont les bassins sont inexistantes ou sous dimensionnés,
 - intégrer la gestion du bruit dans le projet,
 - intégrer les aspects faunistiques et environnementaux,
 - intégrer tous les usages, y-compris les piétons, les cycles et autres activités (équestre, etc...)

Pour extrait conforme.
Le Président,

.....

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 22 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY Président (*reçoit pouvoir de JF.DENECQUE*) suite à la convocation en date du 16 février 2024.

Présents :

Mesdames DELRUE J.; BERQUEZ M.L. ; LEROY I. (*reçoit pouvoir de I.POURCHEL*) ; DESESQUELLE V. ; ROLLAND P. (*reçoit pouvoir de J .DELANNOY*) ; MERLO S. ; TAVERNE M.H. ; COCQUEREL M. ; Messieurs LECAILLE S. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; DOMMANGET A. ; POURCHEL L.; CAUX P. (*reçoit pouvoir de J.DELATTRE*); CROQUELOIS J.M.; CLABAUT A.; MONBAILLY V. (*reçoit pouvoir de M.LEROY*); WILQUIN G. (*reçoit pouvoir de S.FOUACHE*). ; WACQUET P. ; BRUSSELLE D. (*reçoit pouvoir de JC.COYOT*) ; TELLIER.C ; LEFEBVRE S. (*reçoit pouvoir de O.OBERT*) ; WYCKAERT G. ; BEE D. (*reçoit pouvoir de GA.FRANQUE*) ; SENECAT D.; PRINGAULT G. (*reçoit pouvoir de D.FOURNIER*) ; COLIN G. (*reçoit pouvoir de H.COFFIN*) ; CORDIER A. ; PRUVOST. M;

Absents excusés :

Mesdames POURCHEL.I. (*donne pouvoir à I.LEROY*) ; COFFIN H. (*donne pouvoir à G.COLIN*) ; LEROY M (*donne pouvoir à V.MONBAILLY*); S.FOUACHE. (*donne pouvoir à G.WILQUIN*) ;

Monsieur DENEQUE J.F. (*donne pouvoir à C.LEROY*) ; FRANQUE G.A. (*donne pouvoir à D.BEE*) ; ;
DELATTRE J. (*donne pouvoir à P.CAUX*). ; OBERT O. (*donne pouvoir à S.LEFEBVRE*); FOURNIER
D. (*donne pouvoir à G.PRINGAULT*) ; COYOT J.C. (*donne pouvoir à D.BRUSSELLE*); BACQUET J.;
DELANNOY J. (*donne pouvoir à P.ROLLAND*);

Absents :

Messieurs ALLOUCHERY J.M. ; PRUVOST J.P. ; LAVOGEZ S. ; FAUVIAUX F. ; MERLO O. ;
DUFOUR O. ;

Madame Sandrine MERLO est élue secrétaire.



Envoi au contrôle de légalité le : 24 avril 2024

Publication électronique le : 24 avril 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 15 AVRIL 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Philippe FAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAU, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIER, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, M. Pierre GEORGET, M. Etienne PERIN, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**RN42 - MISE À 2X2 VOIES DE LA SECTION NABRINGHEN - BULLECAMP -
AVIS DU DÉPARTEMENT SUR LA CONCERTATION PUBLIQUE**

(N°2024-161)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Environnement et, notamment, ses articles L.121-15-1 à L.121-21 et R.121-19 à R.121-24 ;

Vu la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 02/04/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De confirmer à l'État, maitre d'ouvrage du projet d'aménagement de la RN42, la préférence du Département pour la variante C1, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

De demander de porter une attention particulière sur les itinéraires de substitution, et leurs impacts sur les routes départementales, en raison notamment du contexte géologique particulier du secteur. Il est également demandé un travail technique concerté portant sur le statut juridique et la domanialité de ces futures voies, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'intégrer l'aménagement de la RN42 dans sa globalité, et notamment la complétude du demi-diffuseur de Lumbres et la mise aux normes de l'assainissement pluvial de la section entre le diffuseur de Lumbres et l'A26 pour tenir les engagements du plan de relance autoroutier et la sécurisation de la traversée de la forêt de Boulogne, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 4 :

De renouveler la proposition du Département pour prendre la maîtrise d'ouvrage d'aménagements sur la RN42, sous réserve d'inscription au volet mobilité du Contrat de Plan État-Région, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 15 avril 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE